



Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles  
Tel : 04.92.30.05.75  
elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 février 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Digne Les Bains ;

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Jacques BRES  
Michèle COTTRET  
Robert GAY  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane : Line TILLEMANN  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Éric BONIFASSI  
Lurs : Geneviève HAMOT  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE  
Saint Michel L'Observatoire : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN,

Egalement : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégués de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Gérald BACHASSON, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint Martin de Brômes (Expert), Magalie GRANIER, Alain PASTRE, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux stratégies culturelles, Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (09/02/2023)**

**Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 28 novembre 2022**

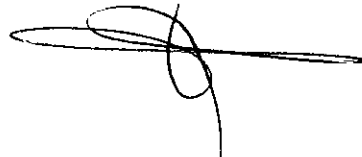
Le Président soumet le compte rendu de la réunion du dernier comité syndical.  
Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès-verbal est mis aux voix et  
**adopté à l'unanimité.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 février 2023.

Le Président du Syndicat Mixte,

**Alain DELSAUX**



53  
02  
2023



Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles  
Tel : 04.92.30.05.75  
elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 février 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Digne Les Bains ;

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Jacques BRES  
Michèle COTTRET  
Robert GAY  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane : Line TILLEMANN  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Éric BONIFASSI  
Lurs : Geneviève HAMOT  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE  
Saint Michel L'Observatoire : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN,

Egalement : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégués de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET, Marc PATIMO, Thierry RICхарME, Lucas GUIBERT, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Gérald BACHASSON, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint Martin de Brômes (Expert), Magalie GRANIER, Alain PASTRE, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux stratégies culturelles, Laurent CHAIGNE, UDAPO4, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-02-VCC (09/02/2023)**

**Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêtés préfectoraux N°2005-332 du 22 février 2005 et N°2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** la délibération du 31 mars 2022 procédant à l'élection du Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère ;

**VU** la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 12 relatifs au débat sur les orientations budgétaires ;

**ENTENDU** le rapport du Président proposant les orientations du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère pour l'exercice 2023 et de les soumettre au débat,

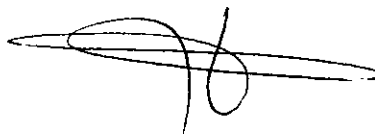
**APRES EN AVOIR DEBATTU, LE COMITE SYNDICAL**

**PREND ACTE** du débat sur les Orientations Budgétaires 2023.

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 février 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**Alain DELSAUX**





Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles  
Tel : 04.92.30.05.75  
elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 février 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Digne Les Bains ;

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Jacques BRES  
Michèle COTTRET  
Robert GAY  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane : Line TILLEMANN  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Éric BONIFASSI  
Lurs : Geneviève HAMOT  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE  
Saint Michel L'Observatoire : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO



#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN,

Egalement : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégués de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET, Marc PATIMO, Thierry RICCHARME, Lucas GUIBERT, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Gérald BACHASSON, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint Martin de Brômes (Expert), Magalie GRANIER, Alain PASTRE, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux stratégies culturelles, Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**Objet : Opérations « façades et toitures » :**

- **Avis sur les opérations « façades et toitures » : 1<sup>ère</sup> programmation au titre de l'exercice 2023**
- **Liste des dossiers caducs**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêtés préfectoraux N°2005-332 du 22 février 2005 et N°2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** la délibération du Comité syndical en date du 2 juin 2016 portant sur la modification des critères en faveur des opérations de façades et de toitures ;

**ENTENDU** le rapport de Monsieur le Président présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une première sélection d'opérations pour l'exercice 2023 qui fera l'objet d'un rapport à la session de juin 2023,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de donner un avis favorable aux opérations suivantes, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

**Travaux communaux :**

**Maître d'ouvrage : Commune de Simiane-La-Rotonde**

**"Rénovation et harmonisation des huisseries, portes, fenêtres et volets des bâtiments communaux, du château et sa rotonde et de l'église"**

Travaux de rénovation des menuiseries des bâtiments communaux du centre ancien du village, du château et sa rotonde ainsi que l'église Sainte-Victoire afin de réparer et d'harmoniser ces dernières avec celles des bâtiments récemment créés ou rénovés.

Le coût éligible de l'opération s'élève à 15 433,10 € HT.

**Montant de l'aide proposée :**

**3 086,62 € pour un montant d'opération éligible de 15 433,10 € HT**

## Travaux des particuliers :

### ▪ A Lurs :

#### Maître d'ouvrage : Colette ou Marc FEUTRY

« Réfection de la toiture traverse du reliquaire à Lurs (parcelle 106E205) »

Le coût de l'opération s'élève à 10 839.40 € TTC

Montant de l'aide proposée : 1 754 € (dont 877 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 877 € à verser par la Commune de Lurs)

### ▪ A Colmars-Les-Alpes :

#### Maître d'ouvrage : Monsieur Marc FABRE

« Réfection de la façade Place neuve et Traverse du clocher à Colmars-Les-Alpes (parcelle AB59) »

Le coût de l'opération s'élève à 39 699,00 € TTC.

Montant de l'aide proposée : 4 830 € (dont 2415 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 2 415 € à verser par la Commune de Colmars-Les-Alpes)

### ▪ A Riez :

#### Maître d'ouvrage : Monsieur Pascal SOKOLOFF

« Réfection de la façade Rue de l'Ormeau à Riez (parcelle 166G876) »

Le coût de l'opération s'élève à 33 800 € TTC.

Montant de l'aide proposée : 952 € (dont 476 € à verser par le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et 476 € à verser par la Commune de Riez)

## DOSSIERS CADUCS faisant l'objet d'un remboursement aux communes concernées et au Département :

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que jusqu'en juin 2020, les dossiers OPERATIONS FACADES ET TOITURES DES PARTICULIERS étaient instruits par le SMVCC qui gérait un budget analytique détaillé pour chacune des 12 communes.

La commune abondait une enveloppe dédiée à ces travaux en fonction des dossiers présentés en mairie. Le Département abondait l'enveloppe communale du même montant. Un arrêté était pris et transmis à chaque bénéficiaire de subvention après le vote au comité syndical. Ces arrêtés précisait que les pétitionnaires avaient 3 ans pour réaliser les travaux. Aussi, les dossiers suivants sont caducs à ce jour. Après avoir consulté les mairies concernées, le SMVCC procédera à leur remboursement par moitié au Conseil départemental et à la commune concernée.

	MONTANT DE LA SUBVENTION VOTEE	DELIBERATIONS DU SMVCC	COMMUNE	CD04	NOM
ANNOT	1 382,80 €	DELIB VCC (20/06/2018)	691,40 €	691,40 €	LANDRIVON Christophe

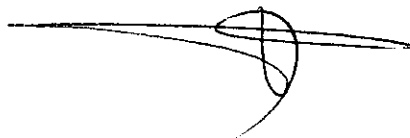
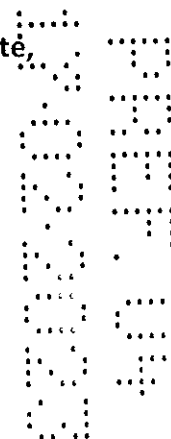
CASTELLANE	5 000,00 €	DELIB VCC (25/02/2016)	2 500,00 €	2 500,00 €	SCI le Village (Jean-Nicolas DAVID)
CASTELLANE	5 000,00 €	DELIB VCC (03/04/2019)	2 500,00 €	2 500,00 €	POULIQUEN Thierry
MANE	798,00 €	DELIB VCC (02/06/2016)	399,00 €	399,00 €	GONDRAN Annie
MANE	723,42 €	DELIB VCC (15/07/2015)	361,71 €	361,71 €	RICHARD Pierre
MANE	226,20 €	DELIB VCC (15/07/2015)	113,10 €	113,10 €	Association Saint-André
SEYNE	5 000,00 €	DELIB VCC (20/06/2018)	2 500,00 €	2 500,00 €	PICCA Patrick
<b>TOTAL</b>			<b>9 065,21 €</b>	<b>9 065,21 €</b>	
	<b>18 130,42 €</b>			<b>18 130,42 €</b>	

Le comité syndical  
A ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 février 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles  
Tel : 04.92.30.05.75  
elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 février 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Digne Les Bains ;

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Jacques BRES  
Michèle COTTRET  
Robert GAY  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane : Line TILLEMANN  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Éric BONIFASSI  
Lurs : Geneviève HAMOT  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE  
Saint Michel L'Observatoire : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN,

Egalement : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégués de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Gérald BACHASSON, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint Martin de Brômes (Expert), Magalie GRANIER, Alain PASTRE, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux stratégies culturelles, Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-04-VCC (09/02/2023)**

**Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

**Sur le rapport de Monsieur le Président,**

**VU** l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

**VU** l'arrêté préfectoral N°97-662 en date du 17 mars 1997 portant création du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère et adoption des statuts, modifiés par arrêtés préfectoraux N°2005-332 du 22 février 2005 et N°2022-364-009 du 30 décembre 2022 ;

**VU** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité,**

D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère au 1er janvier 2024, avec l'approbation du règlement budgétaire et financier qui l'accompagnera ;

D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Le comité syndical**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 février 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**Alain DELSAUX**





Direction Adjointe aux Stratégies Culturelles  
Tel : 04.92.30.05.75  
elisabeth.albanese@le04.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Réunion du jeudi 9 février 2023 - 10 heures

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical s'est réuni sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Digne Les Bains ;

#### Etaient présents :

En qualité de Délégués  
du Conseil départemental :

Alain DELSAUX  
Marcel GOSSA  
Jacques BRES  
Michèle COTTRET  
Robert GAY  
Claude BONDIL

En qualité de Délégués  
des Communes :

Annot : Jean FENOUIL  
Castellane : Line TILLEMANN  
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO  
Cruis : Jean-Pierre CHABUS  
Dauphin :  
Entrevaux : Éric BONIFASSI  
Lurs : Geneviève HAMOT  
Mane : Michèle RIEMANN  
Montfuron : Pierre FISCHER Maire  
Moustiers : Robert BOXBERGER  
Riez : Claude ARNAUD  
Saint Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE  
Saint Michel L'Observatoire : Philippe JOLY  
Seyne : Laurent PASCAL Maire  
Simiane La Rotonde : Bernard CAVALLO

#### Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Catherine BARRE MONGE, Pauline OLIVEIRA (expert), Monique QUER, Olivier HENRY (expert), Lucie GOSSMANN,

Egalement : Bernard BARTOLINI et Réjane MATHIEU, délégués de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles, Villages et Cités de Caractère.

#### Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Michel DALMASSO, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Jean-Michel TRON, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Jean MAZZOLI (expert), Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET, Marc PATIMO, Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT, Franck ROUGEAUD (expert), Jacqueline LADET, Gérald BACHASSON, Joël BUZZI, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON, Maire de Saint Martin de Brômes (Expert), Magalie GRANIER, Alain PASTRE, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux stratégies culturelles, Laurent CHAIGNE, UDAP04, Architecte des Bâtiments de France, Julien MARTELLINI, Directeur de l'AD04 et Éric OLIVE, Directeur de l'Attractivité AD04.

**Objet : Appel de participation auprès des nouvelles communes de Montfuron, Saint Martin de Bromes et Saint Michel L'Observatoire pour la réalisation des supports au plan global de communication**

Le plan global de communication a été lancé en partenariat avec l'Agence de Développement en 2020.

Ce dernier permet à chacune des communes Villages et Cités de Caractère d'avoir à sa disposition les outils de communication suivants :

- un reportage photographique archivé aujourd'hui au sein de la médiathèque de l'Agence de Développement 04,
- une capsule vidéo ainsi que d'une vidéo à destination du public, archivé également au sein de la médiathèque de l'Agence de Développement 04,
- la nouvelle identité visuelle, logo et nouvelle charte graphique,
- une édition touristique tous public avec un minima de 850 exemplaires par communes, les exemplaires supplémentaires souhaités étant à la charge de la commune,
- une édition plus institutionnelle qui sera également à disposition des communes,
- des cartes postales, marque page,
- panneaux de signalisation d'entrée de ville (dont 1 par commune pris en charge par le SMVCC)
- création de notre site internet qui va permettre de fédérer les communes et partager nos missions (au travers d'un intranet).

La réalisation du plan de communication s'élève à un coût total de 65 000 €.

La proposition de solliciter une participation forfaitaire pour la participation au plan de communication et à la réalisation des supports de communication avec le nouveau logo de 1 000 € par commune a été adoptée à l'unanimité lors du comité syndical du 22 février 2022 ;

Le Président expose qu'il convient de proposer cet appel de participation aux nouvelles communes adhérentes pour leur intégration dans la réalisation des supports de communication, site internet inclus. Dès lors, les consultations seront faites auprès des prestataires qui ont réalisé les supports pour finaliser ces outils avec les contenus des communes de Montfuron, Saint Martin de Bromes et Saint Michel L'Observatoire qui ont intégré le SMVCC en ce début d'année.

**Sur le rapport de Monsieur le Président, et mise aux voix,**

La proposition de solliciter une participation forfaitaire de 1 000 € aux communes de Montfuron, Saint Martin de Bromes et Saint Michel L'Observatoire **est adoptée à l'unanimité.**

**Le comité syndical**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Fait et délibéré à Digne les Bains, le 9 février 2023**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

  
**Alain DELSAUX**